

5. *Résolu*, Que tous tels articles qui seront prouvés par l'analyse avoir été ainsi adultérés de manière qu'ils ne puissent convenablement être employés comme nourriture, comme breuvage ou drogues, seront confisqués et saisis au profit de la Couronne, et ils pourront ensuite être détruits, ou il pourra en être disposé selon qu'il sera prescrit à cet égard par des réglemens faits par le gouverneur en conseil.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

*Ordonné*, Que l'honorable M. *Cartwright* ait la permission d'introduire un bill pour empêcher l'adultération des substances alimentaires et des liqueurs.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à prendre en considération l'amendement fait en comité général au bill pour amender l'acte 35 Vict., ch. 13, en détachant le township de *Tuckersmith* de la division centre et en l'annexant à la division sud du comté de *Huron*, et l'amendement est lu pour la première et la seconde fois, et adopté.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender l'acte 35 Vict., ch. 13," intitulé : " Acte pour répartir de nouveau la représentation dans la Chambre des Communes."

*Ordonné*, Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter le recouvrement des créances contre les navires étant lu,

*Ordonné*, Que le dit ordre soit déchargé.

*Ordonné*, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser l'incorporation de la chambre de commerce dans la Puissance, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte général des chemins de fer, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et assimiler dans toute la Puissance les lois concernant le crime de libelle et la procédure sur les dénonciations en matière de libelle et autres délits, étant lu,

*Ordonné*, Que le dit ordre soit déchargé.

*Ordonné*, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'examen des personnes employées comme mécaniciens, ailleurs que sur des bateaux à vapeur, et à l'octroi de licences à ces mécaniciens, étant lu,

*Ordonné*, Que le dit ordre soit déchargé.

*Ordonné*, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter la sortie des chars de chemins de fer dans le cas d'incendie, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.